

APPEL A PROJETS ART-NATURE

2024

DOMAINE DE FLOTIN – NIBELLE (LOIRET)



Domaine de Flotin. Crédit C TOUT VU





ORGANISATEURS

Les Jardins de la Voie Romaine, l'association

À travers la production de légumes biologiques et les activités de vente et d'accueil, les Jardins de la Voie Romaine permettent à des adultes de construire un projet professionnel et de retrouver un emploi. Ces jardins d'insertion sont portés par une association loi 1901. Ils font partie du Réseau Cocagne, qui compte plus de 100 jardins similaires en France. Les salariés en contrat d'insertion ont un double objectif : travailler en tant qu'employés polyvalents et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réussir leur transition professionnelle.

L'association Les Jardins de la voie romaine est composée aujourd'hui de quatre sites dans le Loiret, tous chantiers d'insertion avec au moins une activité agricole et participant tous à l'animation du territoire.

Pour plus d'informations : lesjardinsdelavoieromaine.com

Domaine de Flotin, maison de la biodiversité

Le Domaine de Flotin, l'un des 4 sites de l'association, situé sur la lisière de la forêt d'Orléans, est un domaine de 60 hectares où les bâtisses sont entourées d'un rayonnement d'étangs et de sentiers dans les bois. Le site est classé depuis 2022 Espace Naturel Sensible. Ce label est synonyme d'une riche biodiversité et d'un devoir de protection, gestion, mise en valeur et animation de cet espace.

Ancien prieuré puis château privé, aujourd'hui le Domaine de Flotin est un projet de tiers lieu associatif alliant l'insertion professionnelle à l'animation du tissu rural. S'entremêlent alors une multitude d'activités : centre de loisirs, production de semences, de tisanes, apiculture, sentiers pédagogiques, animation d'ateliers, salon de thé extérieur, vente directe, festivals culturels ... Depuis 2 ans, le Domaine de Flotin organise un festival art nature, permettant la mise en valeur du patrimoine naturel à travers des créations artistiques, en impliquant les habitants.

Pour plus d'informations : domainedeflotin.com

FESTIVAL ART-NATURE

Objectifs :

- Favoriser l'accès à la culture. Implanter des œuvres accessibles à tous afin que l'œuvre ne soit plus une valeur marchande vouée à une élite mais une véritable expérience liée au monde réel.
- Contribuer à l'animation du territoire en créant un intérêt touristique.
- Fidéliser les visiteurs en renouvelant périodiquement les œuvres.
- Valoriser le patrimoine naturel. Les œuvres s'intègrent à un milieu naturel pour inviter le passant à observer l'art dans la nature, mais aussi l'œuvre globale de la Nature elle-même.
- Faire résonner culture et nature. La nature n'est plus seulement représentée, elle devient l'œuvre. Elle fait partie intégrante du décor, de la construction et donne sens aux créations artistiques. Un véritable dialogue s'opère : l'artiste propose une création artistique en fonction de ce que la nature lui suggère.
- Sensibiliser à l'écologie. Les œuvres auront des thématiques liées à la (bio)diversité.
- Encourager la participation citoyenne et solidaire, créer des opportunités de rencontres et d'échanges, en permettant aux personnes en parcours d'insertion et aux habitants du territoire de rencontrer les artistes en résidence au domaine de Flotin, de participer aux choix des œuvres et de participer à leurs création, construction et mise en place.
- Créer des moments festifs et de convivialité, inclusifs et intergénérationnels
- Favoriser l'imagination et l'expression. Susciter l'émerveillement et l'enthousiasme.

Participation citoyenne et solidaire :

- Les artistes seront accompagnés d'un salarié en parcours d'insertion ou d'un bénévole dans la construction de l'œuvre. L'artiste s'engage à faire participer cette personne, à lui expliquer en totalité son projet et à lui laisser une place dans la création.
- Pendant leur résidence de création, afin d'expliquer leur travail, les artistes s'engagent à accueillir et à créer un moment de dialogue avec les salariés et visiteurs.
- Un week-end festif de vernissage sera organisé. Les habitants pourront alors découvrir les œuvres, rencontrer les artistes, participer à une œuvre collective et prendre part à la déambulation nocturne : un parcours lumineux menant les visiteurs d'une œuvre à une autre.
- Les enfants de l'accueil de loisirs « Les Lutins de Flotin » réaliseront leurs propres œuvres de land art. De manière générale, chacun est invité à créer de manière autonome, sous réserve d'acceptation de l'association.
- Des ateliers seront organisés avec les habitants du territoire pour créer des lanternes en papier qui serviront à une déambulation nocturne d'œuvre en œuvre. Ces ateliers seront menés par les salariés en parcours d'insertion et les bénévoles.
- Pour toucher et rassembler tous les publics, le parcours sera libre et gratuit durant toute l'année. A l'accueil, des salariés en parcours d'insertion seront disponibles pour renseigner les visiteurs.

ŒUVRES

Pour la saison 2024, 2 œuvres seront sélectionnées sur le format suivant :

Œuvres

- Elles répondront au **thème de la (bio)diversité**, humains compris.
- Elles seront spécifiquement conçues pour le lieu et devront donc être à l'échelle du paysage et des éléments environnants. Elles pourront être installées dans les bois, sur l'eau, dans les arbres, les prairies et jardins ou à l'entrée du site. Les lieux d'implantation sont proposés en fin de document.
- Durée de vie de **2 ans** minimum. Une attention particulière sera portée à la note technique de l'œuvre pour évaluer sa longévité.
- Utilisation de tous types de matériaux, en privilégiant des matériaux naturels.
- Les œuvres ne devront présenter aucun danger pour les visiteurs et devront être respectueuses des éléments naturels environnants.
- Ce type d'œuvres s'apparente à celles existantes sur d'autres festivals. Par exemples : <https://ventdesforets.com/> - <https://www.expo-beauxlieux.fr/> - <https://www.vignart.fr/> - <https://etangsdart.fr/> - <https://www.lafilaturedumazel.org/parcours-land-art-les-balcons-de-l-aigoual/>

Calendrier

24 mars 2024 – Date limite de remise des projets

Début avril – Choix de l'œuvre, chaque artiste sera averti de la décision au plus tard le 5 avril

Entre le 8 et 19 avril – L'organisateur et l'artiste conviendront d'une visite du site qui permettra à l'artiste retenu de mieux appréhender la réalisation de son œuvre et de confirmer son lieu d'implantation.

L'œuvre pourra être réalisée in situ ou être apportée en partie réalisée. La période de réalisation est prévue entre le 8 avril et le 5 juillet 2024. Pendant cette période, l'artiste et l'organisateur conviendront d'un calendrier de présence sur site.

Du 3 au 5 juillet – Présence de l'artiste sur site pour fin de montage et rencontres avec les enfants des écoles et du centre de loisir

6 juillet – Journée d'inauguration et soirée lumineuse (16h-00h)

Rémunération

Une rémunération artistique d'un montant maximum de **2 000 € TTC** sera attribuée à l'artiste ou collectif d'artistes sélectionné, comprenant les frais de création et les droits d'auteur.

Ce budget sera intégralement géré par l'artiste et validé par l'organisateur qui bénéficie d'un droit de regard. Le budget doit couvrir l'intégralité des dépenses incombées pour la réalisation de l'œuvre et sera entièrement l'affaire de l'artiste.

Le montant accordé devra couvrir les dépenses suivantes et respecter les conditions suivantes :

- La réalisation de l'œuvre de A à Z : la création, l'achat, le travail et l'acheminement des matériaux, la logistique, le transport éventuel d'éléments de l'atelier jusqu'au site et l'installation de l'œuvre (les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires à la réalisation et au montage de l'œuvre)

- Les frais de déplacements, la restauration et l'hébergement de l'artiste sur le territoire lors de la visite du site, la réalisation de l'œuvre, la résidence du 3 au 6 juillet, l'inauguration, des éventuelles visites de maintenance ou réparation de son œuvre. A noter toutefois que l'association offre :

- **7 nuits d'hébergement** pour 1 personne (en chambre partagée) avec **petit déjeuner**, à l'auberge du Relais des 3 écluses, à 18 km de Flotin
- **7 repas**, sur place ou à emporter, de la cantine du Relais des 3 écluses

- La présence obligatoire de l'artiste à la visite du site en amont en avril (dérogation possible en cas d'éloignement important et en fonction de l'œuvre proposée), lors du montage de son œuvre, lors de la résidence du 3 au 5 juillet compris et lors de l'événement programmé le 6 juillet 2024

- La mise en place de moyens par l'artiste pour assurer la maintenance de l'œuvre pendant 2 ans en cas de dégradations naturelles

- L'artiste s'engage à travailler avec un.e salarié.e en parcours d'insertion ou un.e bénévole dans la construction de l'œuvre. L'artiste s'engage à faire participer cette personne, à lui expliquer en totalité son projet et à lui laisser une place dans la création.

- L'artiste s'engage à accueillir, présenter son travail et créer un moment de dialogue auprès de l'équipe du Domaine de Flotin, des enfants du centre de loisir et des écoles alentours, des journalistes et des visiteurs du 3 au 6 juillet. Attention, cela vient nécessairement perturber le travail de construction, ce temps est à prendre en considération pour une livraison en temps et en heure.

- La réalisation d'un texte de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique

- La prise de photo/vidéo de l'artiste, de son travail et de son œuvre pour les supports de communication

- La cession des droits de l'exploitation de l'œuvre. Les conditions de cette cession de droit seront fixées par un contrat entre l'artiste et l'organisateur.

L'artiste retenu recevra la rémunération en plusieurs temps :

- Le 1er versement : **50%** versés après la réception du contrat signé conformément par les deux parties et de la facture d'acompte
- Le 2ème versement : **50%** versés à partir du 8 juillet 2024, après la bonne réception de l'œuvre jugée conforme aux engagements et sur présentation d'une facture.

CANDIDATURE

Dossier

A retourner au plus tard le 24 mars 2024 minuit.

Par mail à jade@lesjardinsdelavoieromaine.com (un accusé de réception sera envoyé). Et par WeTransfer si le poids des documents le demande.

Objet du mail: Candidature Art-Nature 2024

Constitution :

- Fiche de candidature jointe en fin de ce document.
- Justificatifs d'un numéro de Siret ou d'inscription à la Maison des Artistes. Le candidat doit être en mesure de faire une facture
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- CV de l'artiste et images de réalisations effectuées.
- Projet de création avec dimensionnements, poids, dessins, photos, photomontages...
- Texte de maximum 500 mots justifiant la démarche artistique de l'œuvre.
- Description de la structure et éventuellement des éléments de flottaison. Note technique avec liste des matériaux utilisés.
- Devis détaillé.
- Tout autre document que l'artiste jugera nécessaire.

NB : L'artiste peut proposer jusqu'à 2 projets (un seul sera retenu).

Jury

- Le jury sera composé de membres de l'association organisatrice.
- Les choix seront communiqués aux candidats au plus tard le 5 avril 2024, sans en avoir à les justifier.
- Des détails complémentaires pourront être demandés avant le choix final.
- Sans changer l'image générale de l'œuvre, les organisateurs se réservent le droit de demander quelques modifications sur la technique de construction ou sur l'emplacement de l'œuvre.

Convention

Une convention liera l'organisateur et l'artiste pour un engagement mutuel. Elle sera signée par les 2 parties en amont de la résidence de création.

Elle reprendra l'essentiel des propos de ce règlement et l'illustration du projet proposé par l'artiste et retenu par le jury. Ce projet pourra avoir été amendé pour certains détails en commun accord artiste et organisateur. La convention en tiendra compte.

Contact

Jade Willerval, directrice adjointe de l'association Les Jardins de la Voie Romaine et responsable du Domaine de Flotin : 0757066344. jade@lesjardinsdelavoieromaine.com



LES JARDINS DE LA VOIE ROMAINE

2024

Festival art-nature
au Domaine de Flotin, Nibelle (45)

Fiche de candidature

Nom : _____ Prénom _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Adresse site internet : _____

Titre de l'œuvre proposée n°1 : _____

Titre de l'œuvre proposée n°2 (éventuellement) : _____

Emplacement(s) souhaité(s) projet 1 :

Emplacement(s) souhaité(s) projet 2 :

Je souhaite être hébergé.e du 3 au 7 juillet : OUI – NON

Je déclare me porter candidat(e) pour installer une œuvre d'art-nature sur le domaine de Flotin à Nibelle en pleine connaissance les conditions décrites dans ce présent appel à projet artistique.

Date _____

Signature

EMPLACEMENTS



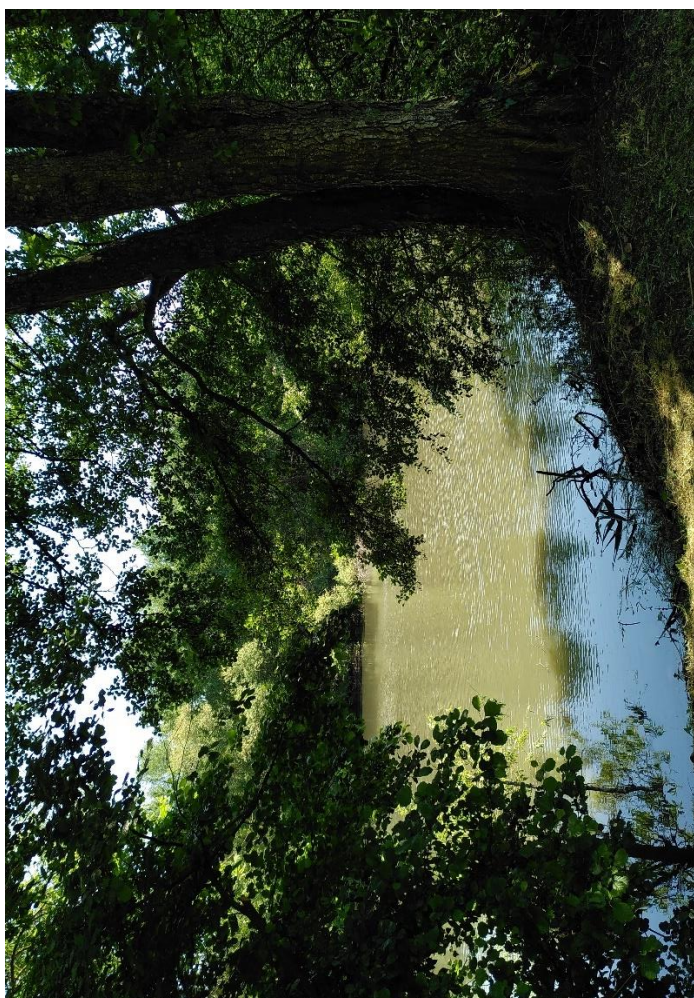
1. Entrée du domaine

L'entrée du domaine est très majestueuse avec ses deux grands piliers en pierre datant du XII^e siècle. S'en suit une longue allée de 500m bordée de forêt, jusqu'à l'apparition du manoir. Votre œuvre sera l'introduction du Domaine de Flotin et sera visible par le plus grand nombre.



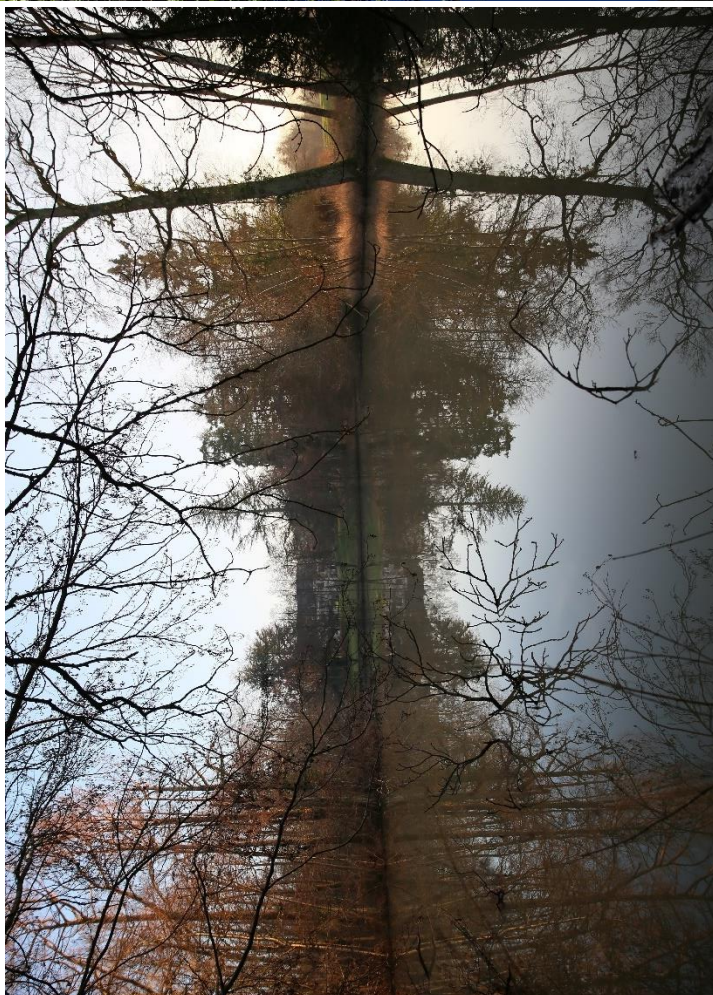
2. Etang du prieuré

Au bord du jardin des simples, où nous installons chaque été un salon extérieur avec un choix de boissons faites avec les plantes du jardin.



3. Grand étang

Ce grand étang est sans doute le plus majestueux par la présence de grands cyprès chauves. Il présente l'avantage d'être entouré de chemin, l'œuvre peut ainsi être vue sous plusieurs angles. A noter la présence d'une route peu fréquentée au nord et une libellule construite par des artistes de l'édition précédente dans le coin sud-est.



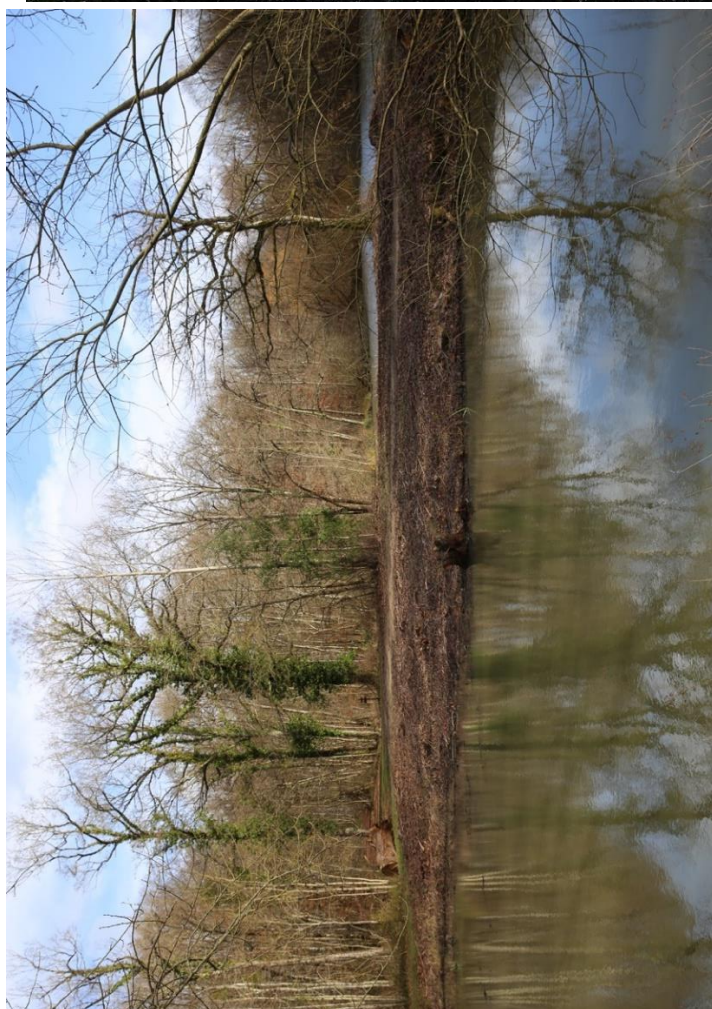
4. Cyprès chauve

Au pied des cyprès chauves sortent des pneumatophores, des racines aériennes qu'il faudrait mettre en valeur. Attention, c'est un espace souvent inondé !



5. Berges de l'étang du milieu

La berge Est de cet étang a été complètement défrichée, laissant ainsi un grand espace à la création.



6. Etang du ruisseau

Cet étang est sans doute le plus romantique car plus sauvage, plus discret et plus cloisonné par les arbres. Il n'existe qu'un point de vue, à l'ouest, à côté du saule pleureur.



7. Chemin de l'imaginaire

Sur le chemin de l'imaginaire, c'est l'espace en forêt le plus facilement accessible, avec une vue sur l'étang derrière les arbres.



8. Sortie du bois de bouleau

A la sortie du bois de bouleau, en plein cœur de la forêt, voici un espace qui surprendra le visiteur au dernier moment. Un seul point de vue.



Point de vue du visiteur :



Point de vue de l'autre côté :



9. Pont du ruisseau

Un ruisseau alimente les étangs. Un pont plat permet de le traverser.



10. Croisement de la souche verte

Au croisement de quatre chemins, c'est un lieu de passage non loin des bâtiments et pourtant en plein cœur de la forêt et qui laisse un espace considérable pour une œuvre. Plusieurs points de vue, possibilité de déambuler autour de l'œuvre.

